ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

3 avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Standard : 01 40 27 30 00
Télécopie : 01 40 27 55 77
secretariat.dg.sap@aphp.fr

LE PRESIDENT DE LA CME
LE DIRECTEUR GENERAL

Paris, le 18 février 2019

Madame Cécile COURREGES
Directrice générale de l'Offre de Soins
14 avenue Duquesne
75007 PARIS

Madame la Directrice générale,

Vous avez indiqué qu'une mesure réglementaire serait en préparation pour prolonger les mandats actuels des commissions médicales d'établissement, afin de permettre la mise en place des commissions médicales des groupements hospitaliers de territoire.

Cette perspective a été discutée en Directoire de l'AP-HP et, au nom de l'ensemble du Directoire, nous vous indiquons notre souhait que l'AP-HP ne soit pas concernée par cette prolongation.

Vous savez que la Nouvelle AP-HP conduit à des évolutions importantes de notre organisation interne.

Au 1er juillet, nous passerons de 12 CME locales à 6 CME locales. Nous sommes déjà dans une période transitoire avec la configuration des nouveaux groupes hospitaliers au sein de l'AP-HP et il faudra que les nouveaux groupes soient dotés, dans la foulée, d'une CME locale dans cette nouvelle configuration et que la CME centrale puisse immédiatement traduire cette nouvelle organisation.

C'est la raison pour laquelle le Directoire a été unanime pour demander que, s'agissant de l'AP-HP, le calendrier actuel soit maintenu. Cela nous semble justifié par la réforme en cours mais aussi par le fait qu'en région Ile de France, le CHU est associé aux 15 GHT, sans être membre de ses groupements.

Il n'est donc pas nécessaire qu'il y ait coïncidence des mandats.

Nous serions désireux de pouvoir rapidement assurer à nos communautés que le calendrier initial sera maintenu

Nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, en l'assurance de notre parfaite considération.

Pr Noël GARABEDIAN

Martin HIRSCH

Copie : Aurélien ROUSSEAU